

L'immeuble et l'espace urbain dans la Goutte d'Or (ou comment le patrimoine historique volontairement méconnu du quartier a été volontairement détruit)

Par Violette Roland*

Une étude de François LOYER pour l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) sur le Paris du XIXème siècle recensait en 1982 plusieurs espaces urbains d'intérêt élevé, parfois exceptionnel, dans la Goutte d'Or. Selon Violette Roland, alors habitante militante de la Goutte d'Or Sud, l'APUR aurait été dessaisi du dossier au bénéfice des démolisseurs.



La carte de Paris du « Recensement des édifices et ensembles urbains du XIXème siècle » extraite de l'étude de François LOYER pour l'APUR montre que la partie sud des quartiers de la Goutte d'Or et de Montmartre était, en 1982, les derniers ensembles urbains cohérents du début du XIXème le long de l'autre côté du mur des fermiers généraux.

Si, à l'époque de la Restauration, la butte de Montmartre a fait « Montmartre » sur son flanc sud, la butte aux Couronnes a fait « La Goutte d'Or », avec sa croix Saint André exceptionnelle, sur son flanc sud.

Aujourd'hui, il reste Montmartre. La Goutte d'Or a été détruite peu après l'étude de l'APUR. L'APUR dessaisi par la Ville, le dossier fut confié au Service technique de l'habitat qui, au nom de la « résorption de l'habitat insalubre » (RHI) et d'une déclaration d'utilité publique opportune, a rejeté l'étude de son atelier d'urbanisme. Déterminant les caractères objectifs de la qualité des ensembles urbains du XIXème siècle à Paris, cette étude était pourtant un outil scientifique remarquable pour l'embellissement et la protection du patrimoine historique de la Goutte d'Or. Contrairement à la démolition-reconstruction négatrice de la valeur du site, l'APUR se serait donné les moyens d'une pratique fine, intelligente, de restauration du bâti.

* Article publié dans le [Bulletin de SOS Paris N° 100](#), été 2017 (pages 19-20).

Le document de 1982 nous permet d'attester qu'entre les ensembles urbains du début du XIX^{ème} siècle, Montmartre et la Goutte d'Or, les caractéristiques du bâti étaient les mêmes, c'était le même patrimoine historique. Y a-t-il eu une raison suffisante pour démolir l'un et laisser vivre l'autre ? Y a-t-il eu une raison pour refuser à la Goutte d'Or son caractère historique, son pittoresque architectural ?

Personne ne répondra sérieusement à cette question.

Il était dit que les immeubles de la Goutte d'Or étaient insauvables. C'était faux. Aucun responsable politique ou administratif, aucune association ne s'était emparé du projet de restauration de la Goutte d'Or réalisé par l'équipe Culot-Breitman-Loyer (architectes de l'Institut français d'Architecture et historiens d'Art) qui a été déposé officiellement lors de l'enquête publique, et est devenu en 1988 le livre *La Goutte d'Or. Faubourg de Paris*.

L'Architecte des Bâtiments de France, sollicité par deux membres de Paris-Goutte d'Or en 1984 au Palais de Chaillot, s'était déclaré favorable à une protection du site remarquable de la Goutte d'Or visé par la destruction administrative-politique. Vingt-quatre heures plus tard, il se déclarait impuissant. Il avait subi des pressions, disait-il, après la diffusion par ces deux membres de Paris-Goutte d'Or d'un tract demandant à l'élu Monsieur Jospin (lors de son meeting de campagne européenne, Porte de Clignancourt) de soutenir leur demande de sauvegarde du quartier de la Goutte d'Or.

Cette histoire revient frapper aujourd'hui : d'abord parce qu'il y a l'association Cavé Goutte d'Or qui se bat contre les coups portés à la Goutte d'Or nord ; et ensuite parce que « la résorption de l'habitat insalubre – RHI », qui a coûté sa vie à la Goutte d'Or sud, est à nouveau à l'ordre du jour au même endroit, là-même où Paris-Goutte d'Or (qui alors - début 1984 - se disait encore hostile à la démolition) prévoyait les conséquences désastreuses de l'opération de casse du quartier. Le secteur Goutte d'Or/Boris Vian, en phase de « requalification » vingt ans à peine après la livraison des bâtiments, illustre bien ce qui a été fait.

Cavé Goutte d'Or a le courage de poser cette question en se fondant strictement sur le droit de la protection du patrimoine contre le pouvoir de l'ignorance de la nature originelle de la Goutte. Il semble que, pour cette association, la valeur patrimoniale, la qualité de l'espace urbain bâti est à promouvoir au bénéfice de ses habitants. L'espace urbain est le patrimoine de chacun. L'immeuble, la rue, le quartier, la ville sont des lieux habitables pour autant qu'ils ont une histoire avant, avec et après soi. Seuls la guerre ou le despotisme politique peuvent rayer cette histoire. La beauté, le charme d'un paysage urbain sont à préserver ou à restaurer indépendamment de toute question sociale, politique, religieuse.

Le travail de Cavé Goutte d'Or reprend les préoccupations des hommes de l'art qui se sont prononcés contre le projet de démolition-reconstruction de la partie sud il y a trente ans. Sans doute parce que les arguments de l'époque sont actuels : « *Les croquis d'ambiance joints au dossier de l'enquête publique présentent une architecture agressivement en rupture, une architecture qui n'a pas sa place dans ce quartier de Paris* », écrivaient les auteurs des observations déposées le 26 juin 1984 devant la Commission d'enquête publique.

* Article publié dans le [Bulletin de SOS Paris N° 100](#), été 2017 (pages 19-20).

La partie nord de la Goutte d'Or n'a pas encore fini de subir l'autoritarisme de la barre à trous qui pleure du brun dès les premières pluies sur un parcellaire détruit et qui bave de tristesse d'avoir à loger toujours le flux, que déjà le sud réclame de nouvelles « requalifications ». L'insalubrité permanente d'un bâti jetable, tel est le résultat de trente-deux ans de démolitions. Quel coût ? Personne ne le calcule. Pourquoi ?

Si ses îlots du début du XIX^{ème} siècle étaient la propriété remarquable du flanc sud de la butte aux Couronnes, les deux îlots Haussmanniens Saint Luc/Saint-Bernard et Panama/Suez en caractérisent le flanc Nord-Est. Le premier de ces îlots est enrichi par l'église Saint Bernard, que Cavé Goutte d'Or a réussi à faire classer, et il est désigné par Loyer comme « *espace urbain d'intérêt exceptionnel* ». Cet endroit serait protégé de la casse si Paris Habitat n'avait pas eu à construire une banalité pour étudiant à la place des petites maisons historiques typiques de la rue Cavé (remarquées elles aussi) et si le Diocèse ne prenait pas le bien du classement de son église pour un mal à cause de son école.

Mais Cavé Goutte d'Or saura convaincre le juge que les petits enfants du quartier méritent, comme ceux d'ailleurs, d'apprendre à aimer le beau plutôt que le laid. Un principe d'éducation qu'il est surprenant que les responsables d'école aient oublié avec bénédiction des parents d'élèves.

Peut-être parce qu'ils sont à la Goutte d'Or ? Mais quelle est cette raison ?

Violette Roland